

TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12 NOV. 2025

SLOW

ID : 085-200070233-20251106-DEL20251106_02-DE

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 NOVEMBRE 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente octobre deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Était absente (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20251106_02

Désaffectation et déclassement – Rue du Mondial – Montaigu-Vendée

Par ses fonctions en tant que Présidente de Vendée Habitat, Madame Isabelle RIVIERE sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la régularisation de la convention d'engagement avec Vendée Habitat pour la réalisation d'une résidence hôtelière à vocation sociale, il convient désormais de procéder à la régularisation de la cession du foncier afin de permettre la concrétisation de ce projet. Il précise que l'emprise foncière nécessaire à cette opération dépend actuellement du domaine public situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – 440 Rue du Mondial et cadastré 224 section AE numéro 16p pour une surface d'environ 2 016 m².

Il rappelle également à l'assemblée que conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, si la désaffectation et le déclassement d'un bien ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le Bureau d'agglomération est donc invité à se prononcer sur la désaffectation de cette emprise foncière, de la déclasser du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la collectivité pour pouvoir ainsi céder cette emprise foncière.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_04 en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12 NOV. 2025

ID : 085-200070233-20251106-DEL20251106_02-DE

SLOW

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Constate la désaffection de la partie du terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – 440 Rue du Mondial et cadastré 224 section AE numéro 16p pour une surface d'environ 2 016 m² ;
- Prononce son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Daté de signature : 12/11/2025

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12 NOV. 2025

SLOW

ID : 085-200070233-20251106-DEL20251106_03-DE

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 NOVEMBRE 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente octobre deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Était absente (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20251106_03

Cession foncière à Vendée Habitat – Rue du Mondial – Montaigu-Vendée

Par ses fonctions en tant que Présidente de Vendée Habitat, Madame Isabelle RIVIERE sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la régularisation de la convention d'engagement avec Vendée Habitat pour la réalisation d'une résidence hôtelière à vocation sociale prévoyant la réalisation de 103 logements destinée à la location, il convient désormais de procéder à la régularisation de la cession du foncier afin de permettre la concrétisation de ce projet, le tout conformément aux conditions financières convenues entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et Vendée Habitat aux termes de ladite convention régularisée entre les parties en date du 03 juillet 2025. Cette Résidence Hôtelière à Vocation Sociale est envisagée dans le nouveau quartier Les Quais Saint-Hilaire à Montaigu-Vendée.

Le Bureau d'agglomération est donc invité à décider de la vente d'un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – 440 Rue du Mondial et cadastré 224 section AE numéro 16p pour une surface d'environ 2 016 m² au profit de VENDEE HABITAT moyennant un euro.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_04 en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant l'avis des domaines n°2025-85146-76706 en date du 21 octobre 2025 annexé à la présente délibération ;

SLO

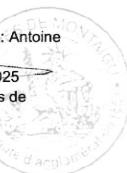
Considérant la convention portant engagement des parties pour la réalisation d'une résidence hôtelière à vocation sociale Totem regularisée en date du 03 juillet 2025 entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et l'Office Public de l'Habitat de Vendée - Vendée Habitat ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Cède à VENDEE HABITAT un terrain d'une contenance totale d'environ 2 016 m² situé à Montaigu-Vendée (85600) Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – 440 Rue du Mondial et cadastré 224 section AE numéro 16p ;
- Cède cette parcelle moyennant le prix d'un euro ;
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ;
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ;
- Dit que les frais de bornage seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
- Dit que les frais d'acte seront supportés par Vendée Habitat ;
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/11/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*